

| | |
|--|---|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p> | <p>Délibération n°: 015-2026</p> <p>Du : samedi 21 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 16 mars 2026</p> |
|--|---|

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire sortant.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères
municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Election des Délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO)

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral n° 2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,

Vu, les élections municipales de 15 mars 2026,

Vu, le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Vu, le statut du SDEVO,

Considérant, qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que Monsieur Michel Monteiro s'est présenté candidat pour représenter la commune en tant que délégué titulaire et que Monsieur Bernard Gourdy s'est présenté candidat pour représenter la commune en tant que délégué suppléant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise, comme telle :

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Délégué titulaire : | Monsieur Michel Monteiro |
| Délégué suppléant : | Monsieur Bernard Gourdy |

Dit, que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise (SDEVO),

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 21 mars 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

